



LYON, LE 10 OCT. 2007  
NOS REL. MI/MI - Dossiers 07 343 344  
CONTACT Maïa MASSARDIER MULLIS  
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 24  
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07  
COURRIEL mmassardier@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire général  
Syndicat SUD des sapeurs-pompiers professionnels et  
des personnels techniques et administratifs du SDIS  
du Rhône  
19 avenue Debourg  
69007 LYON

**Majors de sapeurs-pompiers professionnels et  
activation des chefs de groupe volontaires**

Monsieur le secrétaire,

J'ai pris connaissance de vos courriers du 28 juillet dernier adressés au président du conseil d'administration et à moi-même, l'un relatif au sentiment de malaise qui toucherait, selon vous, la plupart des majors de sapeurs-pompiers professionnels de notre établissement, et l'autre relatif à votre inquiétude sur l'avenir des officiers professionnels de catégorie B.

Je vous rappelle qu'au SDIS du Rhône, les majors et lieutenants, à qualification égale, ont exactement le même type de responsabilités opérationnelles et fonctionnelles.

Par ailleurs, l'activation des chefs de groupe volontaires concerne majoritairement les secteurs composés exclusivement de sapeurs-pompiers volontaires et les modules de formation de chef de groupe sont identiques pour les professionnels et les volontaires.

Concernant les autres points soulevés, le SDIS du Rhône a toujours appliqué les textes réglementaires en préservant l'intérêt des agents concernés, y compris pour les majors dans la limite des besoins du service.

Comme vous le souhaitez, ces questions pourront être abordées lors de la prochaine entrevue avec le président du conseil d'administration.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur départemental